



## AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/23/0398 du 9 novembre 2023 de la Ministre de l'Environnement, la société SCHMITZ SARL a été autorisée pour la modification d'un stockage de substances et mélanges classés à Mersch, 21, rue de la Gare.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 22 novembre 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,